

Composition, définitions et méthodologie

Les données de ce rapport proviennent de sources diverses. Ce chapitre contient des explications sur la compilation et la présentation de ces données.

1. Composition des régions géographiques et économiques	150
2. Définitions et méthodologie	154
3. Notes concernant certaines économies	161
4. Sources statistiques	164



1. Composition des régions géographiques et économiques

Les Membres de l'OMC sont souvent désignés sous le nom de «pays», bien que certains ne soient pas des pays au sens habituel du terme mais, officiellement, des «territoires douaniers». La définition des groupements géographiques ou autres, dans le présent rapport, n'implique de la part du Secrétariat aucune prise de position quant au statut d'un pays ou territoire, au tracé de ses frontières ou aux droits et obligations des Membres de l'OMC dans le cadre des Accords de l'OMC. Les couleurs, tracés de frontières, dénominations et classifications figurant dans les cartes n'impliquent, de la part de l'OMC, aucun jugement quant au statut juridique ou autre d'un territoire, ni la reconnaissance ou l'acceptation d'un tracé de frontières.

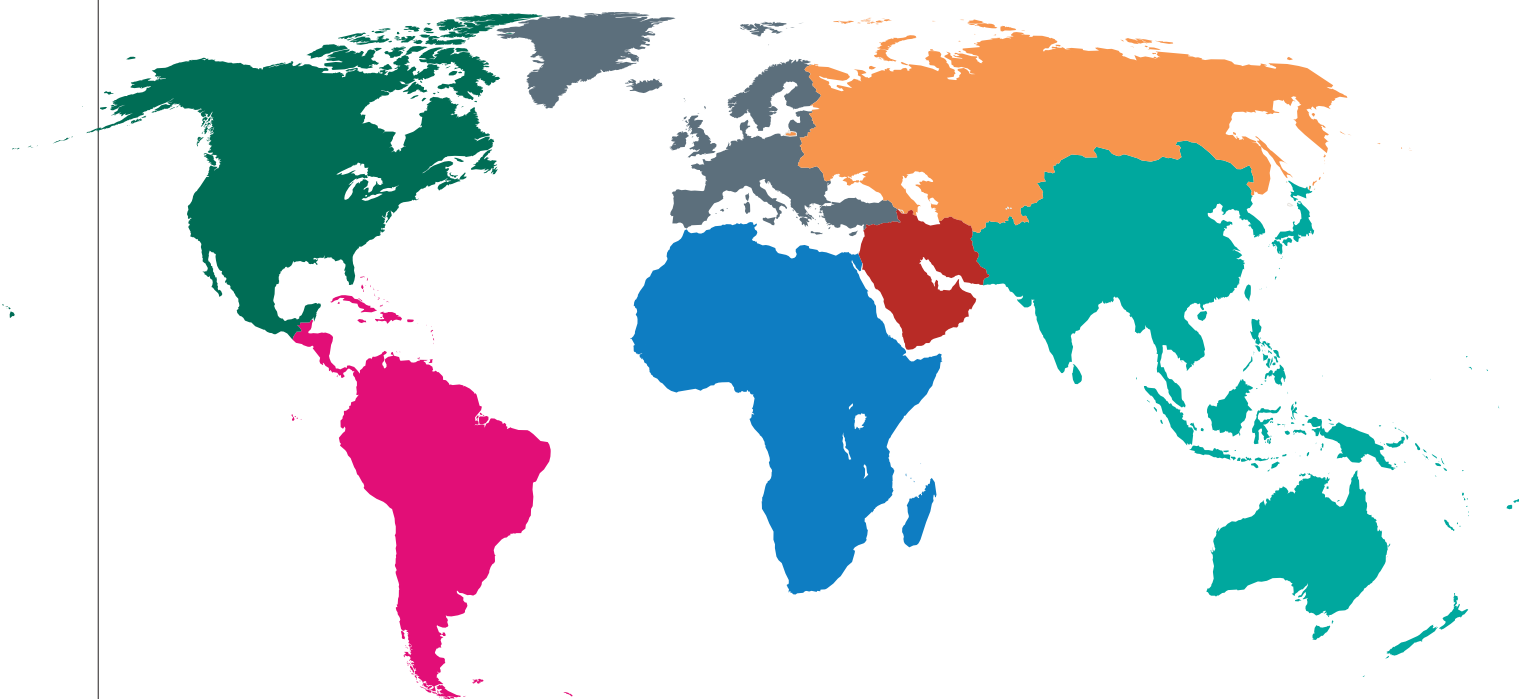
Dans le présent rapport, l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes sont désignées sous le nom d'«Amérique du Sud et Amérique centrale»; Aruba, la République bolivarienne du Venezuela,

la région administrative spéciale de Hong Kong, Chine, la région administrative spéciale de Macao, Chine, la République de Corée et le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu sont désignés sous les noms de Aruba (Pas-Bas pour ce qui est de), «Rép. bolivarienne du Venezuela»; «Hong Kong, Chine»; «Macao, China», «Corée, Rép. de»; et «Taipei chinois», respectivement.

Le présent rapport fait état des modifications apportées au territoire statistique des Antilles néerlandaises et du Soudan en 2010 et 2011, dans la mesure où les statistiques disponibles le permettaient. Les données relatives aux Antilles néerlandaises ne sont plus données à compter de 2011; elles sont remplacées par les données concernant les États qui ont succédé à ce territoire, à savoir Curaçao et Saint Martin. En outre, la sécession du Soudan du Sud en juillet 2011 a entraîné une diminution de l'importance des flux

commerciaux du Soudan. Aucune série chronologique n'est actuellement diffusée pour le Soudan du Sud.

Les données concernant les pays les moins avancés jusqu'en 2013 incluent le Samoa.



Amérique du Nord

Bermudes
Canada*
États-Unis d'Amérique*
Mexique*
Autres territoires de la région, n.d.a

* Membres de l'OMC ** Gouvernements
ayant le statut d'observateur

Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda*	Brésil*	El Salvador*	Jamaïque*	Saint-Kitts-et-Nevis*
Argentine*	Chili*	Équateur*	Nicaragua*	Saint-Vincent-et-les Grenadines*
Aruba (Pays-Bas pour ce qui est de)	Colombie*	Grenade*	Panama*	Sainte-Lucie*
Bahamas**	Costa Rica*	Guatemala*	Paraguay*	Saint-Martin
Barbade*	Cuba*	Guyana*	Pérou*	Suriname*
Belize*	Curaçao	Haiti*	Rép. bolivarienne du Venezuela*	Trinité-et-Tobago*
Bolivie, Etat Plurinational de*	Dominique*	Honduras*	République dominicaine*	Uruguay*
Autres territoires de la région, n.d.a				

Europe

Albanie*	Croatie*	Hongrie*	Malte*	Roumanie*
Allemagne*	Danemark*	Irlande*	Monténégro*	Royaume-Uni*
Andorre**	Espagne*	Islande*	Norvège*	Serbie**
Autriche*	Estonie*	Italie*	Pays-Bas*	Slovénie*
Belgique*	Ex-République yougoslave de Macédoine*	Lettonie*	Pologne*	Suède*
Bosnie-Herzégovine**	Finlande*	Liechtenstein*	Portugal*	Suisse*
Bulgarie*	France*	Lituanie*	République slovaque*	Turquie*
Chypre*	Grèce*	Luxembourg*	République tchèque*	
Autres territoires de la région, n.d.a				

Communauté d'États indépendants (CEI)*

Arménie*	Fédération de Russie*	Moldova*	Tadjikistan*
Azerbaïdjan**	Géorgie**	Ouzbékistan**	Turkménistan
Bélarus**	Kazakhstan**	République kirghize*	Ukraine*
Autres territoires de la région, n.d.a			

* La Géorgie n'est pas membre de la
Communauté d'États indépendants
mais est incluse dans ce groupe
pour des raisons de proximité
géographique et de similarité
de structure économique.

Afrique

Afrique du Sud*	Congo, Rép. dém. du*	Guinée équatoriale**	Namibie*	Somalie
Algérie**	Côte d'Ivoire*	Kenya*	Niger*	Soudan**
Angola*	Djibouti*	Lesotho*	Nigéria*	Sud Soudan
Bénin*	Égypte*	Libye**	Ouganda*	Swaziland*
Botswana*	Érythrée	Madagascar*	République centrafricaine*	Tanzanie*
Burkina Faso*	Éthiopie**	Malawi*	République du Libéria**	Tchad*
Burundi*	Gabon*	Mali*	Rwanda*	Togo*
Cabo Verde*	Gambie*	Maroc*	Sao Tomé-et-Principe**	Tunisie*
Cameroun*	Ghana*	Maurice*	Sénégal*	Zambie*
Comores**	Guinée*	Mauritanie*	Seychelles**	Zimbabwe*
Congo*	Guinée-Bissau*	Mozambique*	Sierra Leone*	
Autres territoires de la région, n.d.a				

Moyen-Orient

Arabie saoudite, Royaume d*	Iran**	Jordanie*	Oman*	Yémen*
Bahreïn*	Iraq**	Koweït*	Qatar*	
Émirats arabes unis*	Israël*	République Libanaise**	République arabe syrienne**	
Autres territoires de la région, n.d.a				

Asie (Pacifique et Océanie compris)

Afghanistan**	Fidji*	Malaisie*	Papouasie-Nouvelle-Guinée*	Tonga*
Australie*	Hong Kong, Chine*	Maldives*	Philippines*	Tuvalu
Bangladesh*	Îles Salomon*	Mongolie*	Rép. dém. pop. lao*	Vanuatu*
Bhoutan**	Inde*	Myanmar*	Samoa*	Viet Nam*
Brunéi Darussalam*	Indonésie*	Népal*	Singapour*	
Cambodge*	Japon*	Nouvelle-Zélande*	Sri Lanka*	
Chine*	Kiribati	Pakistan*	Taipei chinois*	
Corée, République de*	Macao, Chine*	Palaos	Thaïlande*	
Autres territoires de la région, n.d.a				



Accords d'intégration régionale

Arrangement commercial libre de l'Asie du Sud

Bangladesh	Inde	Népal	Pakistan	Sri Lanka
Bhutan	Maldives			

ACPSA (Arrangement commercial préférentiel de l'Asie du Sud)

Bangladesh	Inde	Népal	Pakistan	Sri Lanka
Bhutan	Maldives			

AELE (Association européenne de libre-échange)

Islande	Liechtenstein	Norvège	Suisse	
---------	---------------	---------	--------	--

ALENA (Accord de libre-échange nord-américain)

Canada	États-Unis	Mexique		
--------	------------	---------	--	--

ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est)/AFTA (Zone de libre-échange entre les pays de l'ASEAN)

Brunéi Darussalam	Indonésie	Myanmar	Rép. dém. pop. lao	Thaïlande
Cambodge	Malaisie	Philippines	Singapour	Viet Nam

CARICOM (Communauté et marché commun des Caraïbes)

Antigua-et-Barbuda	Belize	Guyana	Montserrat	Sainte-Lucie
Bahamas	Dominique	Haïti	Saint-Kitts-et-Nevis	Suriname
Barbade	Grenade	Jamaïque	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Trinité-et-Tobago

CCG (Conseil de du Golfe)

Arabie saoudite, Royaume de	Émirats arabes unis	Koweït	Oman	Qatar
Bahreïn				

CDAA (Communauté de développement de l'Afrique australe)

Afrique du Sud	Congo, Rép. dém. du	Maurice	Swaziland	
Angola	Lesotho	Mozambique	Tanzanie	
Botswana	Madagascar	Namibie	Zambie	
Congo	Malawi	Seychelles		

CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest)

Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Sénégal
Burkina Faso	Gambie	Guinée-Bissau	Niger	Sierra Leone
Cabo Verde	Ghana	République du Libéria	Nigéria	Togo

CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale)

Angola	Congo	Guinée équatoriale	Rwanda	Tchad
Burundi	Congo, Rép. dém. du	République centrafricaine	Sao Tomé-et-Principe	
Cameroun	Gabon			

CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale)

Cameroun	Gabon	Guinée équatoriale	République centrafricaine	Tchad
Congo				

COMESA (Marché commun d'Afrique orientale et australe)

Burundi	Égypte	Libye	Ouganda	Sud Soudan
Comores	Érythrée	Madagascar	Rwanda	Swaziland
Congo, Rép. dém. du	Éthiopie	Malawi	Seychelles	Zambie
Djibouti	Kenya	Maurice	Soudan	Zimbabwe

Communauté andine (CAN)

Bolivie

Colombie

Équateur

Pérou

MCCA (Marché commun centraméricain)

Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua
------------	-------------	-----------	----------	-----------

MERCOSUR (Marché commun du Sud)

Argentine	Brésil	Paraguay	Uruguay	
-----------	--------	----------	---------	--

UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine)

Bénin	Côte d'Ivoire	Mali	Sénégal	Togo
Burkina Faso	Guinée-Bissau	Niger		

Union européenne (28)

Allemagne	Danemark	Hongrie	Malte	Roumanie
Autriche	Espagne	Irlande	Pays-Bas	Royaume-Uni
Belgique	Estonie	Italie	Pologne	Slovénie
Bulgarie	Finlande	Lettonie	Portugal	Suède
Chypre	Grèce	Luxembourg	République tchèque	
Croatie	France	Lituanie	République slovaque	



Autres groupes

Composition of regions and other economic groupings

Other groups (continued)

ACP				
Afrique du Sud	Dominique	Jamaïque	Niue	Somalie
Angola	Érythrée	Kenya	Ouganda	Soudan
Antigua-et-Barbuda	Éthiopie	Kiribati	Palaos	Sud Soudan
Bahamas	Fidji	Lesotho	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Suriname
Barbade	Gabon	République du Libéria	Rép. dém. du Congo	Swaziland
Belize	Gambie	Madagascar	République centrafricaine	Tanzanie
Bénin	Ghana	Malawi	République dominicaine	Tchad
Botswana	Grenade	Mali	Rwanda	Timor-Leste
Burkina Faso	Guinée	Maurice	Saint-Kitts-et-Nevis	Togo
Burundi	Guinée-Bissau	Mauritanie	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Tonga
Cameroun	Guinée équatoriale	Micronésie	Sainte-Lucie	Trinité-et-Tobago
Comores	Guyana	Mozambique	Samoa	Tuvalu
Congo	Haïti	Namibie	Sao Tomé-et-Principe	Vanuatu
Côte d'Ivoire	Îles Cook	Nauru	Sénégal	Zambie
Cuba	Îles Marshall	Niger	Seychelles	Zimbabwe
Djibouti	Îles Salomon	Nigéria	Sierra Leone	
Afrique				
Afrique du Nord				
Algérie	Égypte	Libye	Maroc	Tunisie
Afrique subsaharienne, comprenant:				
Afrique de l'Ouest				
Bénin	Gambie	Guinée-Bissau	Mauritanie	Sénégal
Burkina Faso	Ghana	République du Libéria	Niger	Sierra Leone
Cabo Verde	Guinée	Mali	Nigéria	Togo
Côte d'Ivoire				
Afrique centrale				
Burundi	Congo	Guinée équatoriale	République centrafricaine	Sao Tomé-et-Principe
Cameroun	Gabon	Rép. dém. du Congo	Rwanda	Tchad
Afrique de l'Est				
Comores	Éthiopie	Maurice	Somalie	Sud Soudan
Djibouti	Kenya	Ouganda	Soudan	Tanzanie
Érythrée	Madagascar	Seychelles		
Afrique australe				
Afrique du Sud	Botswana	Malawi	Namibie	Zambie
Angola	Lesotho	Mozambique	Swaziland	Zimbabwe
Territoires d'Afrique n.d.a.				
Asie				
Asie de l'Est (Océanie comprise):				
Australie	Îles Salomon	Mongolie	République de Corée	Tuvalu
Brunéi Darussalam	Indonésie	Myanmar	Samoa	Vanuatu
Cambodge	Japon	Nouvelle-Zélande	Singapour	Viet Nam
Chine	Kiribati	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Taipei chinois	
Fidji	Macao, Chine	Philippines	Thaïlande	
Hong Kong, Chine	Malaisie	Rép. dém. pop. lao	Tonga	
Asie de l'Ouest :				
Afghanistan	Bhoutan	Maldives	Pakistan	Sri Lanka
Bangladesh	Inde	Népal		
Autres pays et territoires de l'Asie et du Pacifique, n.d.a.				
CEAP (Coopération économique de l'Asie et du Pacifique)				
Australie	Corée, République de	Mexique	Philippines	Viet Nam
Brunéi Darussalam	États-Unis	Malaisie	Russie, Fédération de	
Canada	Hong Kong, Chine	Nouvelle-Zélande	Singapour	
Chili	Indonésie	Pérou	Thaïlande	
Chine	Japon	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Taipei chinois	
BRIC: (Brésil, Fédération de Russie, Inde et la Chine)				
Économies développées:	Amerique du Nord à l'exclusion du Mexique	Union européenne (28)	AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse)	Australie, Japon et Nouvelle Zélande
Économies en développement:	Afrique	Amérique latine (Caraïbes y Mexique compris)	Europe à l'exclusion de l'Union européenne (28) et l'AELE; Moyen Orient	Asie à l'exclusion de l'Australie, Japon et Nouvelle Zélande
PMA (Pays les moins avancés)				
Afghanistan	Djibouti	Lesotho	Ouganda	Sud Soudan
Angola	Érythrée	République du Libéria	Rép. dém. pop. lao	Tanzanie
Bangladesh	Éthiopie	Madagascar	République centrafricaine	Tchad
Bénin	Gambie	Malawi	Rwanda	Timor-Leste
Bhoutan	Guinée	Mali	Samoa	Togo
Burkina Faso	Guinée-Bissau	Mauritanie	Sao Tomé-et-Principe	Tuvalu
Burundi	Guinée équatoriale	Mozambique	Sénégal	Vanuatu
Cambodge	Haïti	Myanmar	Sierra Leone	Zambie
Comores	Îles Salomon	Népal	Somalie	
Congo, Rép. dém. du	Kiribati	Niger	Soudan	
Six partenaires commerciaux d'Asie de l'Est*				
Hong Kong, Chine	République de Corée	Singapour	Taipei chinois	Thaïlande
Malaisie				

* Les quatre partenaires commerciaux d'Asie de l'Est se constituent de ces mêmes économies sans Malaisie et Thaïlande.



2. Définitions et méthodologie

2.1 Commerce des marchandises

2.1.1 Exportations et importations

Deux systèmes d'enregistrement des exportations et des importations de marchandises sont couramment utilisés: le système du commerce général et celui du commerce spécial; ils diffèrent surtout par la façon dont sont traitées les marchandises entreposées et réexportées. Les chiffres du commerce général sont plus élevés que les chiffres correspondants du commerce spécial parce que celui-ci ne tient pas compte de certains courants d'échanges,

comme les expéditions de marchandises passant par les entrepôts en douane.

Dans la mesure du possible, le commerce total des marchandises est défini dans le présent rapport selon le système du commerce général, qui enregistre tous les mouvements de marchandises à l'entrée et à la sortie d'un pays ou d'un territoire, y compris le trafic des entrepôts en douane et des zones franches. Est considéré comme marchandise tout bien qui accroît ou réduit le stock des ressources matérielles d'un pays ou territoire en entrant (importations) sur le territoire économique de celui-ci ou en en sortant (exportations). On trouvera de plus

amples explications dans la publication des Nations Unies intitulée Statistiques du commerce international – Concepts et définitions, série M, n° 52, révision 2.

Sauf indication contraire, les exportations sont évaluées sur la base de la valeur transactionnelle, y compris le coût du transport et de l'assurance pour l'acheminement des marchandises jusqu'à la frontière du pays ou territoire exportateur (valeur «franco à bord»). Les importations sont évaluées sur la base de la valeur transactionnelle majorée du coût du transport et de l'assurance jusqu'à la frontière du pays ou territoire importateur (valeur «coût, assurance, fret»).

Tableau IV.2

Produits

A. Produits primaires

(i) Produits agricoles (CTCI, sections 0, 1, 2 et 4 moins divisions 27 et 28)

dont:

- Produits alimentaires (CTCI, sections 0, 1, 4 et division 22)

dont:

0 - Produits alimentaires et animaux vivants

1 - Boissons et tabac

4 - Huiles, graisses et cires d'origine animale et végétale

22 - Graines et fruits oléagineux

- - Poissons (CTCI, division 03)

- - Autres produits alimentaires et animaux vivants (CTCI, sections 0, 1, 4 et division 22 moins division 03)

- Matières premières (CTCI, divisions 21, 23, 24, 25, 26, 29)

dont:

21 - Cuirs, peaux et pelleteries, bruts

23 - Caoutchouc brut (y compris le caoutchouc synthétique et le caoutchouc régénéré)

24 - Liège et bois

25 - Pâte à papier et déchets de papier

26 - Fibres textiles (à l'exception des laines en ruban (tops) et autres laines peignées) et leurs déchets (non transformés en fils ou en tissus)

29 - Matières brutes d'origine animale ou végétale, n.d.a

(ii) Combustibles et produits des industries extractives (CTCI, section 3 et divisions 27, 28 et 68)

dont:

- Minerais et autres minéraux (CTCI, divisions 27, 28)

dont:

27 - Engrais bruts, autres que ceux de la division 56, et minéraux bruts (à l'exclusion du charbon, du pétrole et des pierres précieuses)

28 - Minerais métallifères et déchets de métaux

- Combustibles (CTCI, section 3)

- Métaux non ferreux (CTCI, division 68)

B. Produits manufacturés (CTCI, sections 5, 6, 7, 8 moins division 68 et groupe 891)

(i) Fer et acier (CTCI, division 67)

(ii) Produits chimiques (CTCI, section 5)

dont:

- Produits pharmaceutiques (CTCI, division 54)

- Autres produits chimiques (CTCI, divisions 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59)

dont:

51 - Produits chimiques organiques

52 - Produits chimiques inorganiques

53 - Produits pour teinture et tannage et colorants

55 - Huiles essentielles, résinoïdes et produits de parfumerie; préparations pour la toilette, produits d'entretien et détergers

56 - Engrais (autres que ceux du groupe 272, à savoir les engrais bruts)

57 - Matières plastiques sous formes primaires

58 - Matières plastiques sous formes autres que primaires

59 - Matières et produits chimiques, n.d.a.

Produits (suite)

(iii) Autres produits semi-manufacturés (CTCI, divisions 61, 62, 63, 64, 66, 69)

dont:

61 - Cuirs et peaux préparées et ouvrages en cuir, n.d.a., et pelleteries apprêtées



62 - Caoutchouc manufacturé, n.d.a.
63 - Ouvrages en liège et en bois (à l'exclusion des meubles)
64 - Papier, carton et ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton
66 - Articles minéraux non métalliques manufacturés, n.d.a.
69 - Articles manufacturés en métal, n.d.a.
(iv) Machines et matériel de transport (CTCI, section 7)
- Machines de bureau et équipement de télécommunication (CTCI, divisions 75, 76 et groupe 776)
dont:
- - machines et appareils de bureau ou pour le traitement automatique de l'information (CTCI, division 75)
- - équipement de télécommunication (CTCI, division 76)
- - circuits intégrés, et composants électroniques (CTCI, groupe 776)
- Matériel de transport (CTCI, groupe 713, sous-groupe 7783 et divisions 78, 79)
dont:
78 - Véhicules routiers (y compris les véhicules à coussin d'air)
79 - Autre matériel de transport
- - Produits de l'industrie automobile (CTCI, groupes 781, 782, 783, 784 et sous-groupes 7132, 7783)
dont:
781 - Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport des personnes (autres que pour les transports en commun), y compris les voitures du type «break» et les voitures de course
782 - Véhicules automobiles pour le transport de marchandises et véhicules automobiles à usages spéciaux
783 - Véhicules routiers, n.d.a.
784 - Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles et des tracteurs
7132 - Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, pour les véhicules dénommés ci dessus
- - Autre matériel de transport (CTCI, division 79, groupes 713, 785, 786 moins sous groupe 7132)
dont:
79 - Autre matériel de transport
713 - Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.
785 - Motocycles et cycles, avec ou sans moteur
786 - Remorques et semi-remorques, autres véhicules (non automobiles) et cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour le transport
- Autres machines (CTCI, divisions 71, 72, 73, 74, 77 moins groupes 713, 776 moins sous groupe 7783)
dont:
- - Machines génératrices (CTCI, division 71 moins groupe 713)
dont:
71 - Machines génératrices, moteurs et leur équipement
moins
713 - Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.
- - Machines non électriques (CTCI divisions 72, 73, 74)
dont:
72 - Machines et appareils spécialisés pour industries particulières
73 - Machines et appareils pour le travail des métaux
74 - Machines et appareils industriels d'application générale, n.d.a., et parties et pièces détachées, n.d.a., de machines, d'appareils et d'engins
- - Machines électriques (CTCI, division 77 moins groupe 776 et sous-groupe 7783)
dont:
77 - Machines et appareils électriques, n.d.a., et leurs parties et pièces détachées électriques
moins
776 - Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode
7783 - Équipement électrique, n.d.a., pour moteurs à explosion ou à combustion interne et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.
(v) Textiles (CTCI, division 65)
(vi) Vêtements (CTCI, division 84)
(vii) Autres articles manufacturés (CTCI, divisions 81, 82, 83, 85, 87, 88, 89 moins groupe 891)
dont:
- Articles personnels et domestiques (CTCI, divisions 82, 83 et 85)
dont:
82 - Meubles, mobilier médico-chirurgical, articles de literie et similaires
83 - Articles de voyage, sacs à main et contenants similaires
85 - Chaussures
- Instruments scientifiques et de contrôle (CTCI, division 87)
- Articles manufacturés divers (CTCI, divisions 81, 88 et 89 moins groupe 891)
dont:
81 - Constructions préfabriquées; appareils sanitaires et appareillage de plomberie, de chauffage et d'éclairage, n.d.a.
88 - Appareils et fournitures de photographie et d'optique, n.d.a.; montres et horloges
89 - Articles manufacturés divers, n.d.a.
C. Autres produits: articles et transactions non classés ailleurs (y compris l'or); armes et munitions (CTCI, section 9 et groupe 891)
9 - Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI
D. La définition des produits intermédiaires qui est utilisée comprend toutes les parties, pièces détachées et accessoires ainsi que les produits intermédiaires primaires et transformés. La catégorie des «combustibles et lubrifiants» (code 3 de la CGCE) a été exclue.
Codes 42, 53, 111, 121, 21, 22 de la CGCE.

2.1.2 Produits

Tous les groupes de produits sont définis conformément à la troisième version révisée de la Classification type pour le commerce international (CTCI).

Dans le présent rapport, les autres produits alimentaires et animaux vivants, les boissons et tabacs, les huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale et les graines et fruits oléagineux sont désignés sous le nom de «autres produits alimentaires»; et les circuits intégrés et composants électroniques sont désignés sous le nom de «circuits intégrés».

Les produits agricoles, conformément à la définition de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, sont les produits relevant des chapitres 1 à 24 du SH (moins le poisson et les produits à base de poisson) ainsi qu'un certain nombre de produits agricoles manufacturés (pour plus de renseignements, voir les «Textes juridiques, Résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay», OMC). Cette définition ne correspond pas à la définition des produits agricoles présentée dans la ventilation du commerce des marchandises par grands groupes de produits (voir tableau II.1).

2.1.3 Matrice du commerce mondial

La matrice du commerce mondial des marchandises par région et par produit, à partir de laquelle ont été établis les tableaux A2 et A12 de l'Appendice, est fondée sur des données relatives aux exportations. La matrice est constituée comme suit:

Pour commencer, les données relatives aux exportations totales de marchandises de chacune des sept régions sont regroupées à partir des chiffres concernant chaque pays ou territoire publiés dans le tableau A6 de l'Appendice.

Ensuite, les exportations totales de marchandises de chaque région sont réparties par destination et par produit à partir de la **base de données Comtrade** de la DSNU, des données d'EUROSTAT, de la base de données GTA de GTIS, de statistiques nationales et d'estimations du Secrétariat.

À ce stade, les principaux ajustements apportés aux chiffres sont les suivants:

- (i) Les exportations de navires vers le Panama et la République du Libéria, pays de libre immatriculation, sont déduites des exportations de chaque région vers l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale et vers l'Afrique et comptabilisées sous «destinations non spécifiées», catégorie qui n'apparaît pas séparément.

- (ii) Les exportations de la Chine sont ajustées pour déterminer approximativement leur destination finale.
- (iii) Lorsqu'elles sont connues, les exportations d'or à usage non monétaire sont comprises. Si elles ne peuvent pas être ventilées par destination, elles sont comptabilisées sous «destinations non spécifiées».
- (iv) Le commerce de l'Afrique du Sud englobe désormais le commerce avec les anciens membres de l'Union douanière d'Afrique australe, à partir de 2010.
- (v) Les estimations concernant le Moyen-Orient comprennent les réexportations non enregistrées des Émirats arabes unis, qui représentaient 6 pour cent des exportations totales de la région en 2013. Dans la présente publication, ces estimations ne sont plus ventilées par produit et par destination mais sont incluses dans les produits non spécifiés et les destinations non spécifiées.

2.1.4 Commerce des marchandises par catégorie de produit, par région et par partenaire principal (tableaux de produits et tableaux de l'Appendice)

Pour le commerce par produit, les totaux mondiaux comprennent les expéditions qui n'ont pas été différenciées selon l'origine ou la destination. Pour le commerce par région et par partenaire, les totaux mondiaux comprennent les marchandises qui n'ont pas été classées par produit.

Les chiffres ont été ajustés de la manière suivante:

Les exportations de navires vers le Panama et la République du Libéria, pays de libre immatriculation, sont déduites des exportations de chaque économie vers l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale et vers l'Afrique, et comptabilisées sous «destinations non spécifiées», catégorie qui n'apparaît pas séparément.

Pour chaque économie, les principaux partenaires commerciaux ont été sélectionnés sur la base d'un classement du commerce total (exportations plus importations) avec chaque partenaire en 2013 (les États membres de l'UE (28) sont considérés comme un seul partenaire commercial).

Les tableaux de l'appendice ne figurent plus dans la version imprimée; ils peuvent être consultés sur la page Web de la publication "Statistiques du commerce international", sous la rubrique du site de l'OMC.

2.1.5 Commerce des marchandises et compte des biens dans les statistiques de la balance des paiements

Les statistiques du commerce des marchandises servent à établir le compte des biens de la balance des paiements et le compte du reste du monde dans le Système de comptabilité nationale (SCN).

Les statistiques du commerce international des marchandises (SCIM) sont établies principalement sur la base des registres douaniers, complétés, le cas échéant, par d'autres sources afin d'élargir le champ couvert (par exemple pour inclure l'électricité ou le commerce des navires et des aéronefs). Ces statistiques reflètent surtout les mouvements physiques des biens à travers les frontières, tandis que la comptabilité nationale et les statistiques de la balance des paiements enregistrent les transactions impliquant un transfert de propriété.

Le compte des biens de la balance des paiements est généralement établi sur la base des SCIM qui sont ajustées pour tenir compte du champ couvert, de la période considérée et de l'évaluation.

Les différences dans le champ couvert par les statistiques de la balance des paiements et par les SCIM concernent principalement:

- les articles tels que les modèles, vidéos et bandes magnétiques, qui sont considérés comme des services dans la balance des paiements (et qui sont donc exclus des biens), tandis qu'ils sont pris en compte dans les statistiques du commerce des marchandises, à la valeur du support matériel;
- les biens qui, pour des raisons pratiques, sont exclus du commerce des marchandises mais qui devraient théoriquement être enregistrés dans les statistiques de la balance des paiements, comme le poisson et les biens récupérés pris par des navires de résidents et vendus à l'étranger, ou le combustible de soute et les provisions de bord achetés à l'étranger pour des équipements mobiles exploités par des résidents;
- les biens relevant du régime du trafic d'amélioration et de réparation devraient être exclus des SCIM, alors que le MBP5 prévoit leur inscription au compte des biens à la valeur de réparation;
- une autre différence concerne les biens importés dans une économie où ils subissent une transformation pour être réexportés. Dans les SCIM, ces mouvements sont normalement enregistrés sur une base brute tandis que le MBP5 fait une distinction entre les biens qui retournent dans le pays d'origine (inclus dans le compte des biens mais indiqués séparément) et ceux qui sont envoyés dans une tierce économie (ces flux



sont considérés comme des échanges de marchandises en général entre l'économie d'origine et l'économie de destination finale et devraient être exclus du compte des biens de l'économie où la transformation a lieu).

Le mouvement physique des biens franchissant les frontières qui est enregistré dans les SCIM ne coïncide pas nécessairement avec la date du transfert de propriété de ces biens. Le MBP5 recommande donc d'apporter des ajustements spécifiques dans ces cas.

En ce qui concerne l'évaluation, le problème qui affecte le plus la comparabilité des données est celui du point d'évaluation. Autrement dit, faut-il évaluer les importations à la frontière de l'importateur – c'est-à-dire sur la base de la valeur «coût, assurance, fret» – ou à la frontière de l'exportateur (sur la base de la valeur «franco à bord»)? Les principes directeurs concernant les SCIM recommandent d'évaluer les importations sur la base c.a.f., alors que c'est la valeur f.a.b. qui est prescrite dans le MBP5. Les statisticiens de la BP peuvent effectuer des ajustements additionnels pour se conformer à la prescription du MBP5 selon laquelle il faut utiliser le prix du marché pour évaluer le commerce et le trafic de perfectionnement, ainsi qu'aux fins de la conversion des monnaies.

Une fois ces ajustements effectués, le commerce des marchandises est inscrit dans la catégorie des biens du compte des transactions courantes, avec les services, les revenus et les transferts courants. Par conséquent, dans le cadre de la balance des paiements, les transactions intéressant tant les biens que les services font l'objet d'un traitement harmonisé et alimentent des séries statistiques comparables. À proprement parler, il n'est pas correct d'agréger les chiffres relatifs aux marchandises et aux services commerciaux mentionnés ailleurs dans le présent rapport.

Il convient de noter que certaines économies continuent d'appliquer les principes énoncés dans la quatrième édition du Manuel de la balance des paiements, de sorte qu'ils n'incluent pas dans le compte des biens les biens destinés à être transformés et les biens achetés dans les ports par les transporteurs.

2.2 Commerce des services commerciaux

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) définit en fait quatre modes de fourniture en fonction du lieu où se trouvent le fournisseur et le consommateur: Outre la fourniture transfrontières (mode 1), pour laquelle le fournisseur et le consommateur restent sur leur territoire national respectif, l'AGCS couvre aussi les cas dans lesquels le consommateur se déplace hors du territoire national pour consommer des services (mode 2 – consommation à l'étranger), ou

ceux dans lesquels le fournisseur va sur le territoire du consommateur pour fournir des services soit en établissant une filiale par le biais d'un investissement direct à l'étranger (mode 3 – présence commerciale), soit par la présence de personnes physiques (mode 4).

La balance des paiements, c'est-à-dire le compte des services, peut être utilisée pour obtenir des estimations du commerce des services commerciaux suivant les modes 1, 2 et 4. Toutefois elle ne contient pratiquement aucune donnée sur la fourniture locale de services par l'intermédiaire des filiales étrangères, données nécessaires pour évaluer l'importance du mode 3. En 2002, la communauté statistique internationale a élaboré et adopté un cadre pour la collecte de ces données: les «statistiques du commerce des filiales étrangères (FATS)». D'autres renseignements sur ces «nouvelles» statistiques figurent ci-après.

2.2.1 Commerce des services commerciaux entre résidents et non-résidents d'une économie

Exportations et importations

Les données relatives aux exportations (crédits ou recettes) et aux importations (débits ou paiements) de services commerciaux tirées des statistiques sur les transactions internationales de services font partie des statistiques de la balance des paiements, conformément aux concepts, aux définitions et à la classification que l'on trouve dans la cinquième édition (1993) du Manuel de la balance des paiements du FMI.

Définition des services commerciaux dans la balance des paiements

Dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements, le compte des transactions courantes est subdivisé en biens, services (y compris les *services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.c.a.*), *revenus* (revenu des investissements et rémunération des salariés) et *transferts courants*. La catégorie des *services commerciaux* est définie aux fins du présent rapport comme correspondant aux *services* moins les *services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.c.a.* La catégorie des *services commerciaux* est elle-même subdivisée en *transports*, *voyages* et *autres services commerciaux*.

La rubrique *transports* recouvre tous les services de cet ordre (maritimes, aériens et autres, notamment les transports terrestres et les transports par voie navigable intérieure, par voie spatiale et par oléoduc ou gazoduc) fournis par les résidents d'une économie à ceux d'une autre économie. Il peut s'agir du transport de passagers, de l'acheminement de marchandises (fret), ou de la location (affrètement à temps) de moyens de

transport avec leur équipage et des services auxiliaires et annexes qui s'y rapportent.

La rubrique *voyages* recouvre les biens et les services acquis à des fins personnelles par des voyageurs – pour des raisons de santé, à titre éducatif ou autres – ainsi que par ceux qui se déplacent pour des raisons professionnelles. Par voyages, il ne faut donc pas entendre une espèce particulière de services mais plutôt un assortiment de biens et de services «consommés» par les voyageurs. Les inscriptions les plus courantes dans la rubrique des voyages sont le logement, la nourriture et les boissons, les distractions, les transports (à l'intérieur de l'économie visitée), les cadeaux et les souvenirs.

Les *autres services commerciaux* correspondent aux activités suivantes, définies dans le MBP5:

- (i) les *services de communication* incluent les télécommunications, les services postaux et les services de messagerie. Les services de télécommunication comprennent la transmission du son, des images ou d'autres types d'information par téléphone, télex, télégramme, radio et télévision par câble ou par radiodiffusion, satellite, courrier électronique, télécopie etc., y compris les communications par réseaux, les téléconférences et les services d'appui. Ils ne comprennent pas la valeur des informations transmises. Sont également inclus les services de téléphonie mobile, les services Internet de base et les services d'accès en ligne, y compris la fourniture d'accès à Internet;
- (ii) les *services de bâtiment et travaux publics* englobent les ouvrages exécutés dans le cadre de projets de construction et d'installation par les employés d'une entreprise en dehors de son territoire économique (la règle d'un an utilisée pour déterminer le statut de résident est à appliquer avec souplesse). Par ailleurs, les marchandises utilisées par les entreprises de construction pour leurs projets sont comprises, ce qui signifie que les services proprement dits tendent à être surestimés;
- (iii) les *services d'assurance* comprennent les diverses formes d'assurances fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes et vice versa, comme l'assurance-fret, les assurances directes (par exemple l'assurance-vie) et la réassurance;
- (iv) les *services financiers* comprennent les services d'intermédiation financière et les services auxiliaires fournis par les banques, les bourses de valeurs, les entreprises d'affacturage, les entreprises de cartes de crédit et d'autres entreprises;
- (v) les *services d'informatique et d'information* sont subdivisés en services d'informatique (services liés



aux matériels et logiciels informatiques et services de traitement de données), services d'agence de presse (fourniture d'information, de photographies et d'articles de fond aux médias) et autres services d'information (services de bases de données et de recherche sur le Web);

- (vi) les *redevances et droits de licence* comprennent les paiements et recettes liés à l'utilisation d'actifs incorporels non financiers et de droits de propriété tels que brevets, droits d'auteur, marques de commerce ou de fabrique, procédés industriels et franchises;
- (vii) les *autres services aux entreprises* comprennent les services liés au commerce, la location-exploitation (louage sans opérateurs) et divers services aux entreprises spécialisés et techniques tels que services juridiques, de comptabilité et de conseil en gestion, services de relations publiques, services de publicité et d'études de marché et sondages d'opinion, services de recherche et développement, services d'architecture, d'ingénierie et autres services techniques, services agricoles, miniers et transformation sur place; et
- (viii) les *services personnels, culturels et relatifs aux loisirs* se subdivisent en deux sous catégories, i) les services audiovisuels et ii) les autres services culturels et récréatifs. Les premiers recouvrent les services et commissions ayant trait à la production de films cinématographiques, d'émissions de radio et de télévision et d'enregistrements musicaux. Les seconds recouvrent les services tels que ceux qui sont associés aux musées, bibliothèques, archives et autres activités culturelles, sportives et récréatives.

Champ couvert et comparabilité

Depuis l'application des règles du MBP5, le champ et la comparabilité des données relatives au commerce des services se sont améliorés; toutefois, compte tenu de leur caractère graduel, ces améliorations se sont aussi traduites par des ruptures dans les séries et elles comportent des distorsions importantes.

Premièrement, certains pays n'établissent pas de statistiques pour certaines catégories de services. *Deuxièmement*, certaines transactions de services ne sont tout simplement pas enregistrées. Ainsi, les banques centrales ne peuvent pas fournir de renseignements sur les transactions pour lesquelles il n'a pas été fait appel à des intermédiaires financiers. Quant aux enquêtes, l'éventail des établissements commerciaux couverts est souvent incomplet. Un problème particulièrement grave tient au fait que souvent les services transmis électroniquement ne sont pas enregistrés même quand il s'agit de transactions au sein de sociétés multinationales. *Troisièmement*, il arrive que les statistiques communiquées ne fournissent pas les données brutes mais les résultats nets, souvent en raison d'arrangements de compensation dans des secteurs comme ceux du transport ferroviaire ou des services de communications. *Quatrièmement*, certaines transactions de services peuvent être difficiles à appréhender. Il est souvent plus facile pour les statisticiens de recueillir des données plus complètes et plus fiables sur les exportations de services que sur les importations, étant donné la multiplicité et la diversité des importateurs par rapport aux exportateurs, par exemple pour les services financiers ou les services informatiques.

Cinquièmement, certaines transactions de services peuvent ne pas être classées dans la catégorie appropriée du MBP5. Les méthodes de construction d'estimations pour certaines catégories de services peuvent aussi différer selon les économies, notamment par suite des efforts faits constamment pour améliorer ces statistiques. Certaines économies ont amélioré l'estimation des services d'assurances en tenant compte des suppléments de primes et du caractère variable des indemnités payées (par exemple en cas de catastrophes). *Sixièmement*, les sources utilisées par les pays qui ne sont pas membres du FMI ne sont pas toujours conformes aux concepts et aux définitions du Fonds. *Septièmement*, il peut y avoir sous-estimation des services commerciaux lorsque les transactions de services sont enregistrées à tort comme des revenus, des transferts ou des transactions sur marchandises et, inversement, il peut y avoir surestimation de ces mêmes services lorsque des transactions se rapportant à des revenus, des transferts ou des transactions d'entités officielles sont enregistrées dans la catégorie des services marchands.

Ces distorsions peuvent être particulièrement importantes au niveau des données détaillées, c'est-à-dire pour une catégorie de services détaillée, et peuvent entraîner des asymétries considérables entre les flux commerciaux des pays, déclarés par origine et destination.

L'estimation des échanges mondiaux par composante des services est fondée sur les données nationales déclarées, comme il est indiqué dans le tableau ci-après:

Tableau IV.3

Nombre de pays déclarant les composantes des services de leur balance des paiements pour 2012

	Exportations	Importations
Total des services commerciaux	186	186
Transports	172	173
Voyages	174	173
Autres services commerciaux	172	173
Services de communication	165	164
Services de télécommunication	141	139
Bâtiment et travaux publics	130	136
Services d'assurance	160	169
Services financiers	143	148
Services d'informatique et d'information	137	143
Services d'informatique	99	112
Redevances et droits de licence	130	136
Autres services aux entreprises	161	165
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	128	132
Services audiovisuels et connexes	81	84



Les statistiques du commerce international des services sont produites conjointement et publiées simultanément avec la CNUCED.

Les estimations régionales et mondiales pour le poste Autres services commerciaux pour 2012 doivent être considérées comme préliminaires.

Passage du MBP5 au MBP6

Un certain nombre de pays ont commencé à établir leurs statistiques de la balance des paiements conformément à la sixième édition (2009) du Manuel de la balance des paiements du FMI (MBP6). En août 2012, le FMI a commencé à publier des chiffres annuels et semestriels selon la nouvelle méthode, les nouvelles séries débutant en 2005.

En commençant par les données de 2009, la CNUCED et l'OMC ont converti les chiffres du commerce des services commerciaux du MBP6 au MBP5, pour les pays qui communiquent des données uniquement sur la base du MBP6. L'objectif de cette conversion est triple: i) permettre dans toute la mesure possible la comparabilité entre pays; ii) fournir aux utilisateurs les séries chronologiques les plus longues possibles (qui ne sont actuellement disponibles que sur la base du MBP5); iii) assurer la comparabilité avec l'EBOPS, qui est plus détaillée, et avec les statistiques des partenaires.

La conversion effectuée par la CNUCED/ l'OMC porte sur les points suivants:

- les *services de production manufacturière utilisant des facteurs de production appartenant à des tiers et les services d'entretien et de réparation*, les deux nouveaux postes de services figurant dans le MBP6, sont exclus du total;
- les *exportations nettes au titre du négoce international de marchandises*, qui ont été déplacées dans le compte des biens, ont été de nouveau ajoutées au poste *autres services aux entreprises* et, par conséquent, au *total des services commerciaux*;
- les *services postaux et les services de messagerie* ne figurent plus parmi les *services de transport*;
- les *services de communication* englobent les *services postaux et les services de messagerie* qui sont ajoutés aux *télécommunications*;
- les postes *services d'informatique et d'information* englobent les *services informatiques* qui sont ajoutés aux *services d'information*;
- les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), s'ils sont déclarés séparément, sont retranchés des *services financiers* et du total.

Cette conversion concernait les pays déclarants suivants (en fonction du niveau de détail): Angola, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bénin, Bermudes, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Canada, Chili, El Salvador, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Guatemala, Hong Kong (Chine), Îles Salomon, Inde, Iraq, Jamaïque, Kazakhstan, Koweït, Macao (Chine), Malaisie, Malawi, Mali, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Philippines, Royaume d'Arabie saoudite, Samoa, Sénégal, Seychelles, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Ukraine, Vanuatu.

2.3 Statistiques du commerce des filiales étrangères

Le nouveau cadre des statistiques du commerce des filiales étrangères (FATS) est développé dans le Manuel des statistiques du commerce international des services 2010, la Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux et le Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique. Il couvre à la fois les entreprises qui produisent des marchandises et celles qui produisent des services.

Ce cadre analyse les filiales dans lesquelles des investisseurs étrangers détiennent plus de 50 pour cent de participation ou d'actions donnant droit de vote.

Selon le point de vue de l'auteur des statistiques, on distingue les FATS entrantes, c'est-à-dire les activités des filiales étrangères dans l'économie qui recueille les statistiques, ou les FATS sortantes, c'est-à-dire les activités à l'étranger des filiales de l'économie qui recueille les statistiques. Ces activités sont décrites au moyen de variables telles que les ventes, la valeur ajoutée, le nombre de salariés, etc. Ces variables sont décomposées par pays d'origine ou de destination des investissements ainsi que par type d'activité principale des filiales. Les États-Unis fournissent aussi une ventilation en fourniture totale de marchandises et fourniture totale de services. Dans le cas des industries de services, la notion de fourniture (ou de production) repose sur des mesures qui rendent mieux compte de la production de services (c'est-à-dire de la marge). Cela a surtout un effet sur la mesure des activités des grossistes et des détaillants, des assureurs et des intermédiaires financiers.

Du point de vue de l'AGCS, l'importance du mode 3 dans un pays donné peut être déterminée approximativement par la valeur de la production (ou fourniture) de services par les filiales étrangères. En l'absence de données sur la production, on utilise les ventes de services. Dans les

tableaux i24 à i26, l'accent est mis sur les services (c'est-à-dire la mesure de la notion de fourniture de services au moyen d'une présence commerciale selon l'AGCS), alors que le tableau iv.4 porte à la fois sur les marchandises et les services.

Des FATS sont actuellement disponibles principalement pour les pays de l'OCDE et pour un petit nombre d'économies qui n'en font pas partie. Compte tenu de la mise au point récente de ces statistiques, il est possible que la comparabilité et le champ des données économiques individuelles ne soient pas toujours complets. La disponibilité de données détaillées et de séries chronologiques longues varie considérablement selon les économies.

2.4 Le commerce dans les chaînes de valeur mondiales

La mesure du commerce en termes de valeur ajoutée remonte à la source (pays et branche d'activité) de la valeur ajoutée qui est contenue dans les produits (marchandises et services) échangés dans le monde.

La valeur ajoutée est définie comme la valeur que les branches de production ajoutent aux marchandises et aux services qu'elles produisent. Au sens de la comptabilité nationale, elle tient compte du coût du travail, du capital, des actifs non financiers et des ressources naturelles utilisés dans le processus de production, ainsi que des impôts indirects nets, le cas échéant.

L'approche basée sur la valeur ajoutée reflète l'interdépendance des économies et des secteurs et l'importance croissante des échanges d'intrants intermédiaires qui ont lieu entre les chaînes d'approvisionnement et de production internationales. Elle permet de voir d'où vient la valeur ajoutée et quelle est la contribution effective du commerce à l'économie des pays.

Les indicateurs du commerce en valeur ajoutée sont des estimations fondées sur les tableaux entrées-sorties interpayés. Ces tableaux concernent à la fois les marchandises et les services. Ils regroupent les tableaux d'entrées-sorties nationaux et les statistiques du commerce international dans un cadre cohérent qui décrit les ventes et les achats de biens et de services entre les producteurs et les consommateurs de différentes économies et branches de production. Ils permettent de distinguer la valeur ajoutée nationale et étrangère dans chaque économie et dans chaque branche.

Les estimations du commerce en valeur ajoutée présentées dans cette publication sont tirées de la base de données conjointe OCDE-OMC sur le commerce en valeur ajoutée (TiVA) et des



tableaux ICIO de l'OCDE. Ces derniers concernent 57 économies, et un agrégat «Reste du monde». Les branches de production sont regroupées en 37 secteurs englobant les activités productives des secteurs primaire, secondaire et tertiaire, classées selon la Classification internationale type par industrie (CITI), Révision 4.

2.4.1 Décomposition des exportations brutes en éléments de valeur ajoutée

La ventilation des données classiques sur les exportations (brutes) en éléments de valeur ajoutée permet de montrer le rôle des différentes économies dans les chaînes de valeur mondiales.

La **teneur des exportations en valeur ajoutée nationale** correspond aux indicateurs suivants:

- i) La valeur ajoutée nationale contenue dans les produits/services finals ou intermédiaires consommés directement par le pays importateur. Il s'agit d'un transfert de valeur ajoutée d'un pays à un autre, les produits/services exportés ne traversant la frontière qu'une fois.
- ii) La valeur ajoutée nationale contenue dans les produits intermédiaires exportés vers un premier pays qui les réexporte vers un pays tiers en tant que composants d'autres produits/services. Cet indicateur représente un transfert de valeur ajoutée d'un pays à plusieurs autres pays, les produits/services exportés franchissant les frontières plus d'une fois. Il indique le degré de participation d'une économie à la production internationale.
- iii) La valeur ajoutée nationale des produits/services exportés qui sont finalement réimportés par le pays lui-même. Cet aller-retour de valeur ajoutée entre deux pays indique la teneur en valeur ajoutée nationale des importations d'un pays.

La **teneur des exportations en valeur ajoutée étrangère** correspond à la valeur ajoutée des intrants qui ont été importés pour produire des produits/services intermédiaires ou finals destinés à l'exportation. Elle peut également être qualifiée de spécialisation verticale lorsqu'elle est exprimée en pourcentage.

2.4.2 Contributions des secteurs en valeur ajoutée aux exportations brutes

Les exportations d'une branche de production (nationale) contiennent non seulement la valeur ajoutée produite dans la branche, mais aussi la valeur ajoutée provenant d'autres branches de l'économie ou d'autres économies.

L'approche basée sur la valeur ajoutée utilisée pour estimer les flux commerciaux permet de décrire l'origine à la fois

géographique et sectorielle de la valeur ajoutée contenue dans les exportations brutes d'une branche de production donnée. Le tableau IV.3 indique l'origine de la valeur ajoutée (colonnes) des exportations brutes (lignes), selon la source nationale ou étrangère et par principaux secteurs. Cela montre l'ampleur du phénomène des chaînes de valeur mondiales et met en évidence l'interconnexion, et la dépendance en résultant, entre les pays et les secteurs pour la production et le commerce des marchandises et des services.

2.5 Autres définitions et méthodes

2.5.1 Variations annuelles

Dans le présent rapport, la variation annuelle moyenne en pourcentage correspond au taux composé entre deux points de référence. Par exemple, pour calculer la variation annuelle moyenne entre 2005 et 2012, on a pris comme points de référence – début et fin – les données qui se rapportent à l'année civile 2005 et à l'année civile 2012, respectivement.

2.5.2 Prix

L'évolution des prix des produits de base est décrite principalement par des indices reposant, pour l'essentiel, sur les cours du disponible; les transactions régies par des contrats à long terme ne sont donc pas prises en compte. Les indices des prix de produits de base tels que les produits alimentaires, les boissons, les matières premières agricoles, les minéraux, les métaux non ferreux, les engrais et le pétrole brut sont extraits de la publication du FMI «Primary Commodity Prices» (édition de juillet 2012). Les agrégats pour l'ensemble des produits primaires et pour les produits primaires autres que les combustibles sont calculés à l'aide des coefficients de pondération du FMI (tableau A36 de l'Appendice). Depuis le premier trimestre de 2011, l'indice des prix du pétrole brut est calculé compte non tenu du West Texas Intermediate (WTI), afin de mieux refléter les prix internationaux. Le prix du WTI, qui représente un tiers de l'indice FMI initial des prix du pétrole brut, s'est largement déconnecté des marchés internationaux au début de 2011. Bien que le WTI soit approprié pour l'évaluation des cours mondiaux du pétrole, son inclusion pourrait fausser considérablement un indice destiné à mesurer les prix du pétrole dans le commerce international. Pour de plus amples renseignements, voir l'encadré comm.1 du rapport de la Banque mondiale «Global Commodity Market Outlook», janvier 2012 (voir page 65 du rapport complet à l'adresse suivante: <http://go.worldbank.org/WI8LCZ6PT0>)

Pour l'Allemagne, les États-Unis et le Japon, les données concernant les prix à l'exportation et à l'importation par groupe de produits proviennent de statistiques nationales. Les agrégats sont calculés en pondérant les indices des prix des différents pays par les valeurs à l'exportation et à l'importation de leur année de base respective (tableaux A37 et A38 de l'Appendice).

2.5.3 Indices du commerce mondial des marchandises

Les indices du volume et les déflateurs (indices des prix ou valeurs unitaires) proviennent d'un éventail de sources nationales et internationales différentes. Les déflateurs et les indices de volume des années les plus récentes ne sont pas toujours disponibles ou la gamme de produits couverts peut être différente de celle utilisée en ce qui concerne les indices de la valeur.

L'agrégation des indices pour obtenir le total du commerce mondial se fait en deux temps. *Premièrement*, les déflateurs des exportations et des importations provenant de sources nationales et internationales sont complétées par des estimations du Secrétariat lorsque les données manquent. Elles sont ensuite groupées pour obtenir des totaux régionaux. L'indice du volume est calculé pour chacune des régions en divisant l'indice de la valeur des échanges commerciaux pour chacune des régions par le déflateur régional correspondant.

Deuxièmement, l'indice du volume du commerce mondial total des marchandises est obtenu en déflant la valeur du commerce mondial par l'agrégat des déflateurs régionaux. Tout au long du processus d'agrégation, les valeurs des échanges commerciaux de l'année précédente sont utilisées comme coefficients de pondération.

2.5.4 Production mondiale

La production agricole (y compris les produits de la chasse, de la pêche et de la sylviculture), la production des industries extractives et la production manufacturière correspondent aux catégories A, B, C et D de la troisième version révisée de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). La production mondiale de ces secteurs est estimée en combinant les indices de la production publiés par la DSNU, la FAO, l'OCDE et l'ONU. L'indice de la production mondiale est obtenu par agrégation de ces trois secteurs et en utilisant la valeur ajoutée en 2005 comme coefficient de pondération.



2.5.5 Produit intérieur brut mondial

La croissance du PIB mondial est estimée comme la moyenne pondérée de la croissance des PIB réels de chaque économie. Les coefficients de pondération utilisés correspondent à la part du PIB des pays de l'année précédente en prix constants de 2005 convertis en dollars aux taux de change du marché.

L'utilisation de taux de change officiels non fixés par le jeu du marché pour certaines grandes économies, jointe aux fluctuations du dollar EU vis-à-vis des principales devises, peut avoir une grande influence sur le système de pondération. Le recours croissant à des coefficients de pondération basés sur les parités des pouvoirs d'achat (PPA) par d'autres organisations internationales vise à atténuer des «anomalies» liées à ces facteurs. À une époque où les taux de croissance varient fortement selon les pays et les régions, le choix du système de pondération peut avoir une influence marquée sur l'estimation de la croissance globale. Pour la période 2000-2011, les estimations de la croissance globale calculées avec des coefficients de pondération basés sur les PPA indiquent une croissance notablement plus rapide que les estimations réalisées avec des coefficients de pondération fondés sur les données du PIB converties aux taux de change du marché. Cela tient aux différences entre les deux systèmes de pondération.

2.5.6 Réexportations et réimportations

Comme on a utilisé le système du commerce général pour le présent rapport, les réexportations sont comprises dans le commerce total des marchandises (voir la section II.1).

Cependant, l'importance des réexportations de Hong Kong, Chine, qui se sont chiffrées à 516 milliards de dollars en 2013, pourrait réduire la valeur analytique des statistiques si elles étaient prises en compte dans le calcul de l'agrégat régional ou mondial, car elles introduiraient un élément important de double comptage. Par conséquent, les réexportations de Hong Kong, Chine sont exclues des agrégats pour le monde et l'Asie (sauf indication contraire); seules les exportations originaires de Hong Kong, Chine et les importations définitives sont comprises dans les totaux. C'est pour cette raison que les chiffres relatifs aux exportations mondiales et aux exportations de la région Asie qui figurent dans les tableaux A2 et A12 de l'Appendice sont inférieurs à ceux du tableau A6 de l'Appendice. Lorsque les importations définitives ne sont pas

publiées, on les calcule approximativement sur la base de la valeur des réexportations.

La Chine déclare des importations en provenance de Chine (réimportations), qui représentaient 8.1 pour cent (157.5 milliards de dollars EU) de ses importations totales de marchandises en 2013. Ces importations sont constituées de produits fabriqués en Chine puis exportés temporairement. La structure par produit des importations chinoises en provenance de Chine indique qu'en chiffres absolus les machines de bureau et l'équipement de télécommunication en constituent la catégorie la plus importante (94.9 milliards de dollars EU). La part des réimportations est particulièrement grande pour les importations d'équipement de télécommunication (50.9 pour cent), de machines de bureau et de traitement électronique de l'information (42.2 pour cent), de machines électriques (31.0 pour cent) et de textiles (15.1 pour cent). On trouvera dans l'encadré 2 des Statistiques du commerce international 2005 de plus amples renseignements sur ces importations.

3. Notes concernant certaines économies

3.1 Statistiques de l'Union européenne sur le commerce des marchandises

Depuis la publication du rapport 2002, les données fournies par l'Union européenne, qui étaient compilées selon les pratiques statistiques nationales, ont été remplacées, à compter de 1993, par des données compilées par Eurostat conformément à la législation de l'UE. Les concepts et définitions utilisés par l'UE sont conformes à la publication des Nations Unies intitulée *Statistiques du commerce international de marchandises, Concepts et définitions*, Série M, n° 52, Révision 2. De ce fait, les divergences conceptuelles entre les données des États membres de l'UE ont été considérablement réduites. En outre, pour l'ensemble de l'UE, les données d'EUROSTAT sont disponibles plus rapidement que celles qui provenaient des sources utilisées précédemment, ce qui diminue sensiblement la part des estimations dans les agrégats concernant l'UE.

Depuis janvier 1993, les données statistiques sur les échanges commerciaux des États membres de l'UE ont été recueillies au moyen du système «Intrastat» (voir la publication du GATT datée de 1994 intitulée *Le commerce international - Tendances et statistiques*).

Le champ couvert par le système actuel, qui repose sur les déclarations présentées par les entreprises concernant les transactions dont la valeur dépasse un certain montant, n'est pas aussi large que celui de l'ancien système, qui était fondé sur les déclarations en douane. Cela est particulièrement perceptible dans le cas des importations. Par exemple, avant l'adoption du système Intrastat, la valeur déclarée des importations (c.a.f.) intra-UE était très proche de celle des exportations (f.a.b.) intra-UE. Toutefois, à partir de 1993, la valeur déclarée des importations intra-UE est inférieure d'environ 3 pour cent en moyenne à la valeur des exportations intra-UE, ce qui indique que les importations intra-UE ont été largement sous-déclarées. À cause de cette incohérence, le Secrétariat a remplacé les données concernant les importations intra-UE par des données concernant les exportations intra-UE au niveau agrégé de l'UE lorsqu'il a procédé à l'estimation des totaux régionaux et mondiaux. Cependant, la part de cette correction attribuable aux différents pays membres de l'UE n'est pas établie. De ce fait, la somme des importations déclarées par les différents pays membres de l'UE ne correspond pas au chiffre de l'ensemble des importations de l'UE. Cette correction a également été apportée aux estimations du volume de l'ensemble des échanges de l'UE.

3.2 Principales ruptures dans la continuité des données concernant le commerce des marchandises

À partir de 2003, Singapour inclut son commerce de marchandises avec l'Indonésie.

En ce qui concerne la Fédération de Russie, il subsiste une grande incertitude quant à l'exactitude des statistiques du commerce extérieur, en particulier en ce qui concerne les importations. Une grande partie des données communiquées sur les importations consiste en estimations officielles des quantités de marchandises entrant dans le pays sans être enregistrées par les autorités douanières. En 2012, les ajustements des données ont représenté 6 pour cent des importations totales officiellement déclarées et 8% des totaux officiellement déclarés en 2013.

Le commerce des marchandises entre les États membres de l'Union européenne comprend le commerce ayant fait l'objet d'une fraude à la TVA, qui porte principalement sur les machines de bureau et le matériel de télécommunication. Entre 2006 et 2007, la forte réduction



de ce commerce frauduleux au Royaume-Uni a eu une forte incidence sur les statistiques du commerce des marchandises intra-UE.

3.3 Le commerce des services aux États-Unis

Ces dernières années, le Bureau d'analyse économique des États-Unis n'a cessé d'améliorer ses estimations sur le commerce des services commerciaux.

En 2011, les États Unis ont apporté plusieurs changements à la classification de certaines transactions relatives aux services à partir des statistiques de 1999. Outre la mise à jour périodique des données de base, ces améliorations s'inscrivaient dans une démarche plus large visant l'alignement sur les recommandations du nouveau Manuel de la balance des paiements du FMI (MBP6).

Il s'agissait en particulier de prendre en compte les résultats de l'enquête de référence sur les transactions relatives aux services financiers menée en 2009 par le Bureau des analyses économiques (BEA) (qui ne comportait pas de seuil de notification) et de reclasser les services postaux, qui passaient de la catégorie des «divers services fournis par l'administration publique des États Unis» à celle des «autres services de transports». Les dépenses aux États Unis des ressortissants étrangers employés dans des organisations internationales ne sont plus comptabilisées dans la catégorie des «autres services». Des méthodes révisées ont été utilisées pour évaluer les dépenses aux États Unis des ressortissants étrangers travaillant aux États Unis pendant moins d'un an et les dépenses des transporteurs aériens des États Unis dans les aéroports étrangers. Enfin, les tarifs des croisières ne sont plus classés dans les tarifs voyageurs mais dans les voyages. À la suite de ces changements, les exportations et importations de services des États Unis ont été révisées à la hausse.

En outre, du fait de l'application progressive des recommandations du MBP6, les services de distribution de films et d'émissions télévisées sur bande, qui figuraient dans les services personnels, audiovisuels et connexes, sont classés, à partir de 1999, dans les redevances et droits de licence.

En 2010, les États-Unis ont révisé leur compte des biens et leur compte des services afin de les adapter à la reclassification de certaines transactions de la catégorie des services à celle des biens. En particulier, dans les statistiques publiées précédemment, certaines exportations et importations de biens liés à des activités militaires avaient été enregistrées par agent

économique et avaient été combinées à d'autres transactions de services dans le compte des services. De plus, les dépenses de biens et services des transporteurs aériens et maritimes étrangers dans les ports et aéroports des États-Unis (exportations) et des transporteurs aériens et maritimes des États-Unis dans les ports et aéroports étrangers (importations) avaient été incluses dans les «autres» services de transport. À partir de 1999, les dépenses de carburant des transporteurs aériens et maritimes étrangers et américains ont été déplacées des «autres» services de transport de marchandises. Il y a eu également un certain nombre de modifications concernant la teneur. Dans les enquêtes sur les transactions de services déterminés et de services financiers effectuées en 2006, puis en 2007, les données sur les transactions avec des entreprises affiliées et des entreprises non affiliées sont collectées sous la même forme et au même niveau de détail. Cela permet en particulier de réduire le risque d'omission ou de doublon dans les déclarations. Il est important de noter que, sous l'effet de cet important travail de révision, certaines séries temporelles ont été considérablement modifiées et qu'en ce qui concerne le commerce de certains autres postes de services détaillés, aussi bien entre entreprises affiliées qu'entre entreprises non affiliées, on ne dispose de données qu'à partir de 2006.

Une autre grande réforme a été engagée en 2003, lorsque les États-Unis ont révisé leur méthode d'évaluation du commerce des services d'assurance. La nouvelle méthode consiste à évaluer les services d'assurance sur la base des primes perçues, diminuées des indemnités payées normalement. Ces dernières comprennent deux éléments: les «indemnités pour sinistres courants», qui correspondent à la moyenne des indemnités versées au cours des six années précédentes, et les «indemnités pour sinistres catastrophiques», qui sont ajoutées aux «indemnités pour sinistres courants» par fractions égales réparties sur les deux décennies suivant la survenue du sinistre.

Étant donné que la collecte de données détaillées sur les services d'assurance a commencé en 1986, la première moyenne sur six ans des «indemnités pour sinistres courants» n'a pu être calculée qu'en 1992. De ce fait, les séries chronologiques relatives au commerce des services d'assurance aux États-Unis et donc aux autres services commerciaux ont été révisées en remontant à 1992. Pour compléter en 2004 la révision opérée en 2003, les États-Unis ont ajouté aux services d'assurance une estimation des suppléments de primes (ou revenus tirés

des réserves techniques des compagnies d'assurance). Les compagnies d'assurance fournissent aux assurés une protection financière par une mise en commun des risques ainsi que des services d'intermédiation financière au moyen du placement des réserves. Les revenus sont traités comme allant aux assurés, qui les reversent aux assureurs sous forme de suppléments de prime pour couvrir le coût total de l'assurance. Les revenus tirés des placements par les compagnies d'assurance ne constituent pas un gain en eux-mêmes; ils servent à imputer la valeur de la composante implicite des services d'assurance attribuable à l'intermédiation financière.

3.4 Les exportations de voyages et les importations de services de transport du Japon

Pour étendre la portée des estimations des exportations et des importations de voyages, la Banque du Japon et le Ministère japonais des finances ont révisé leur méthode de compilation, notamment en incluant les résultats d'une nouvelle enquête sur les dépenses des voyageurs étrangers à partir de 2003. Cette révision a eu une incidence majeure sur les estimations des exportations de voyages. Cette méthode a été réexaminée en 2007 sur la base des résultats d'une nouvelle enquête (Enquête internationale sur les dépenses des voyageurs) qui ont été utilisés avec la nouvelle méthode de compilation pour estimer directement les dépenses des voyageurs consacrées à l'achat de biens et de services. Cela s'applique aux chiffres des exportations et des importations à partir de 2006.

3.5 Le commerce d'autres services commerciaux de l'Inde

En 2004, la Banque de réserve de l'Inde a publié de nouvelles données suite à l'introduction d'un nouveau système de déclaration visant à améliorer le champ couvert par les statistiques sur le commerce des services de l'Inde (cela concerne essentiellement les autres services aux entreprises).

Les données relatives à l'Inde figurant dans les tableaux concernant les «services d'informatique» sont des estimations du Secrétariat de l'OMC. Les chiffres communiqués par la Banque centrale de l'Inde et les organismes internationaux renvoient aux «services logiciels»



(couvrant les services de technologies de l'information et les services facilités par les technologies de l'information). Les «services logiciels» ne correspondent pas aux services d'informatique tels que définis dans les directives internationales. Les estimations du Secrétariat de l'OMC sont tirées des chiffres sur les services logiciels, ventilés suivant une composante «informatique/technologies de l'information» qui est classée dans les «services d'informatique» et une composante «services facilités par les technologies de l'information» classée dans les «divers services aux entreprises spécialisés et techniques» (faisant partie des «autres services fournis aux entreprises»). Cette ventilation est effectuée sur la base des renseignements publiés dans le rapport annuel de la Banque centrale de l'Inde intitulé *Survey on Computer Software & Information Technology Services Exports* (Enquête sur les exportations de services de conception de logiciels et de technologies de l'information).

3.6 Le commerce des services commerciaux des Émirats arabes unis

Les statistiques du commerce des services commerciaux des Émirats arabes unis couvrent seulement les transports et les voyages.

3.7 Le commerce des services commerciaux du Nigéria

De nouvelles données compilées à partir de 2005 selon les recommandations du MBP5 ont été publiées par la Banque du Nigéria en 2007. Il s'ensuit une rupture dans la série des données du Nigéria en 2005.

3.8 Le commerce des services commerciaux de l'Afrique du Sud

En 2006, la Banque de réserve sud africaine a amélioré ses estimations concernant les services commerciaux et est remontée jusqu'à l'année 2001

dans la révision de ses données (occasionnant une discontinuité dans la série pour cette année là).

3.9 Le commerce d'autres services commerciaux du Bahreïn

La compilation de nouvelles données concernant des postes des «autres services commerciaux» à partir de 2004 a entraîné une discontinuité dans la série pour cette année là.

3.10 Commerce d'autres services commerciaux d'Oman

En 2008, la compilation de nouvelles données pour des postes des «autres services commerciaux» (nouvelles données nationales provenant d'une nouvelle enquête sur les entreprises commerciales réalisée en 2007) a entraîné une discontinuité dans la série de données sur les exportations pour 2005 et dans la série de données sur les importations pour 2003.

3.11 Commerce des services commerciaux de la République islamique d'Iran

L'Iran compile des données, conformément aux recommandations du MBP5, à partir de l'année 2004.

3.12 Commerce des services commerciaux du Royaume d'Arabie saoudite

De nouvelles données sont compilées depuis 2005 conformément aux principes du MBP5. Avant 2008, un certain nombre de postes (par exemple, les services financiers, les autres services fournis aux entreprises) n'étaient pas encore tous classés selon les définitions du MBP5 et certains postes étaient comptabilisés sur une base nette.

3.13 Commerce des services commerciaux de Singapour

À partir de 2009, les chiffres du commerce des services commerciaux de Singapour, qui sont présentés sur la base du MBP6, sont convertis selon le MBP5. Comme les chiffres des exportations nettes au titre du négoce international de marchandises ne sont pas déclarés séparément, les exportations de services commerciaux totaux et d'autres services commerciaux sont inférieures d'environ 20 pour cent et 35 pour cent, respectivement, aux exportations déclarées antérieurement. La rupture dans les séries de 2009 résulte de cette différence de couverture.

3.14 Commerce des services commerciaux de la France

Les chiffres publiés en 2012 tiennent compte d'une nouvelle enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS), qui est présentée par les sociétés non financières résidentes exportatrices ou importatrices de services qui ne sont pas soumises à l'obligation générale de déclaration directe. L'élargissement de l'échantillon d'entreprises interrogées a entraîné une rupture dans les séries et une importante révision à la hausse des recettes et des paiements au titre des services, à l'exclusion des voyages, en 2009. Depuis 2011, un nouveau système de déclaration est appliqué pour les intermédiaires financiers, ce qui a aussi entraîné une rupture dans les séries concernant les services financiers, tant pour les crédits que pour les débits.

3.15 Commerce des services

Pour Singapour (à partir de 1995) et pour la Suisse (à partir de 1999), les données sur le commerce des services financiers incluent les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), ce qui n'est pas conforme aux recommandations du MBP5.

Pour l'Australie et Hong Kong, Chine, les données comprennent les SIFIM à partir de 2009, parce que ces pays ont commencé à appliquer le MBP6. Dans le cas de Hong Kong, Chine, il n'y a pas de ventilation géographique pour les SIFIM.



4. Sources statistiques

Les sources de données statistiques les plus fréquemment utilisées sont les suivantes:

Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*

CEE (ONU), *Étude sur la situation économique de l'Europe*

CEPALC, *Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean*

DSNU, *Annuaire statistique du commerce international*

DSNU, *Base de données Comtrade (pour les membres de l'OCDE, Système conjoint ONU/OCDE de collecte et de traitement des données sur le commerce)*

DSNU, *Base de données Servicetrade*

DSNU, *Bulletin mensuel de statistique*

EUROSTAT, *Base de données Comext*
DSNU, *Base de données Servicetrade et autres bases de données*

FAO, *Annuaire de la production*

FAO, *Base de données*
FAOSTAT – Agriculture

FMI, *Balance of Payments Statistics*

FMI, *Statistiques financières internationales*

FMI, *Base de données des perspectives de l'économie mondiale*

GTIS, *Base de données Global Trade Atlas*

OCDE, *Comptes nationaux*

OCDE, *Principaux indicateurs économiques*

OCDE, *Statistiques mensuelles du commerce international*

OCDE, *Mesurer la mondialisation: le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE*

OCDE, *Statistiques du commerce international des services*

OCDE/AIE, *Energy Prices and Taxes*

ONUDI, *Base de données statistiques des comptabilités nationales*

Ces sources sont complétées par des publications nationales et d'autres bases de données internationales et par des estimations du Secrétariat.

Les chiffres relatifs au commerce total des marchandises sont en grande partie tirés des *Statistiques financières internationales* du FMI. Les données sur les échanges par origine, par destination et par produit proviennent principalement de la base de données Comext d'EUROSTAT, du Global Trade Atlas et de la *Base de données Comtrade* de la DSNU. Il est inévitable que les données agrégées sur les exportations et les importations concernant un même pays ou territoire ne coïncident pas parfaitement. Les discordances peuvent être attribuées à l'enregistrement des données commerciales selon des méthodes différentes, à la façon dont par exemple le FMI et la DSNU ont converti en dollars les données exprimées en monnaie nationale et aux révisions qui peuvent être plus fréquentes dans le cas des données du FMI.

Les statistiques sur les échanges de services commerciaux sont essentiellement tirées des *Balance of Payments Statistics* du FMI. Les données relatives aux membres de l'Union européenne, aux pays candidats à l'adhésion à l'UE et aux pays ayant le statut d'observateur auprès de l'UE ainsi que les données agrégées pour l'UE(28) proviennent depuis 2004 de la base de données en ligne d'Eurostat. Les données relatives aux autres économies qui ne font pas rapport au FMI (par exemple, le Taipei chinois) proviennent de sources nationales. Pour les autres économies qui ne communiquent pas de données au FMI (par exemple le Taipei chinois), les données proviennent de sources nationales. Les estimations remplaçant les données manquantes sont basées principalement sur les statistiques nationales. Les statistiques sur les échanges de services commerciaux par origine et destination sont également tirées des statistiques nationales.

Pour le PIB en dollars courants, les séries sont tirées principalement des *Indicateurs du développement dans le monde* de la Banque mondiale, complétés dans certains cas par des statistiques provenant de la base de données *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI.

Le Secrétariat de l'OMC adresse ses remerciements à la Banque mondiale, à la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies, à la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, au Fonds monétaire international, à l'Office statistique des Communautés européennes, à l'Organisation de coopération et de développement économiques, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, qui ont beaucoup facilité sa tâche en lui fournissant des renseignements préliminaires. Il remercie également les institutions nationales qui lui ont communiqué des statistiques préliminaires.

La date limite pour les statistiques du commerce des marchandises (établies sur la base des registres douaniers) et des services commerciaux (sur la base de la balance des paiements) est le 15 juillet 2014. Pour les statistiques du commerce des services des filiales étrangères, la date limite est le 16 août 2014.

